

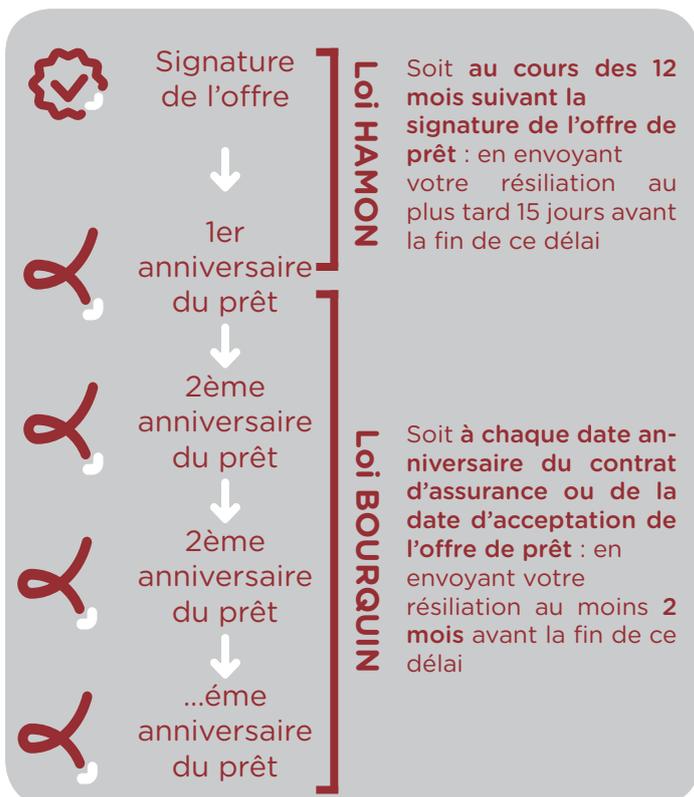


Le droit de
résiliation vous
permet de trouver
un meilleur contrat
en terme de prix et
de couverture

COMMENT RÉSILIER SON CONTRAT INITIAL ?

A l'aide de la nouvelle législation, deux possibilités s'offrent à vous :

- Loi **HAMON** : Résiliation la première année, au cours des 12 premiers mois suivant la signature de l'offre de prêt.
- Loi **BOURQUIN** : A chaque date d'anniversaire du contrat d'assurance.



LA BANQUE DISPOSE DE 10 JOURS POUR RÉPONDRE, À RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE

PROCÉDURE À SUIVRE

- 1 Vérifier que les garanties de votre contrat actuel et du nouveau contrat sont bien équivalentes
- 2 Effectuer votre demande d'adhésion au nouveau contrat d'assurance
- 3 Envoyer votre demande de substitution et votre nouveau contrat à votre Banque par lettre recommandée
- 4 En cas d'acceptation, la banque émet sans frais un avenant à votre contrat de prêt

Votre courtier conseil

